

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
Représentant CR UT2J	Jacques Py	Présent
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraud	Présente
EFTS, UMR MA 122	Jean-François Marcel	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
CERPPS, EA 7411	Maria-Teresa Munoz Sastre	Présente
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Procuration à Myriam de Léonardis en début de séance
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Présent
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Présent
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Présente
CRESCO, EA	Christine Mennesson	Absente
Personnel administratif	Katia Dago	Présente
Représentants des Etudiants		
Titulaires		
Laury Garnier		Excusée, remplacée par Charlène SOUBRIER, suppléante
Aurélie Mouneyrac		Présente
Aurélie Pistono		Présente
Thana Benkessas		Présente
Adeline Calvayrac		Présente

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Excusé, procuration à Simon Thorpe
Professeur ESPE de Bordeaux	Patricia Schneeberger	Excusée, procuration à J.F Marcel
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Présente
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Absent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités		
Représentante CR de l'UPS	Anne-Catherine PRATS	Présente
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Absente

Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO

Lundi 19 Septembre 2016 à 9h

1- Votes des comptes-rendus des deux derniers conseils

2- Mise en œuvre de la réforme du doctorat (modalités de soutenances des thèses, parité des jurys, césure ...)

3- Préparation de la journée de rentrée du 17 octobre.

4- Questions diverses:

- élus doctorants : droit de vote pour l'attribution des CDU, critères d'attribution du CDU, réforme du doctorat
- S.Thorpe : Master de Sciences Cognitives dans le cadre du projet TMBI
- dates à retenir

1- Votes des comptes-rendus des deux derniers conseils

M.Py demande une modification du compte-rendu du Conseil du 4 juillet. La phrase retenue est : « Une hypothèse de travail pourrait être une journée d'audition pour l'attribution des CDU comme dans d'autres Ecoles Doctorales. »

Le compte-rendu du Conseil du 4 juillet 2016 ainsi modifié est soumis au vote du Conseil et approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil du 13 mai 2016 est soumis au vote du Conseil et approuvé (2 ne prend pas part au vote, 18 Oui).

La directrice propose d'envoyer par mail les prochains comptes-rendus. Les Conseillers disposeront d'un délai d'une semaine pour signaler les modifications à apporter avant de procéder à un vote électronique.

2- Mise en œuvre de la réforme du doctorat (modalités de soutenances des thèses, parité des jurys, césure ...)

La nouvelle réglementation s'applique à tous les doctorants quelle que soit leur année d'inscription.

La Commission Recherche a déjà travaillé sur la composition des jurys et les soutenances de thèse puisque la réforme s'appliquait dès le 1^{er} Septembre. L'UT2J a donc formalisé un texte qui rappelle les modalités de composition de jury et les modalités de soutenance en vigueur depuis le 1^{er} septembre et qui a été diffusé à tous les Directeurs d'unité de l'UT2J pour diffusion aux encadrants. La directrice de l'ED CLESCO enverra cette note à tous les membres du Conseil.

Ce texte précise :

Le nombre de membres du jury (entre 4 et 8)

Le jury doit tendre vers une représentation équilibrée des hommes et des femmes : les jurys non mixtes ne sont plus acceptés.

Le déroulement de la soutenance :

- Le directeur et codirecteur doivent être membres du jury, mais ils ne prennent pas part à la décision finale d'attribuer le doctorat. Ils peuvent être présents pendant la délibération, mais doivent sortir de la pièce lors de la décision. Ils signent le PV de présence mais pas le PV de décision.
- Le rapport de soutenance prend toute son importance. Il est signé par tous les membres du jury présents et doit être communiqué au doctorant dans le mois qui suit la soutenance
- Les rapporteurs doivent être extérieurs à la COMUE (principe retenu au sein de l'EDT)

Cependant de nombreux points doivent encore être discutés et tranchés. La mise en œuvre de la réforme du doctorat est à l'ordre du jour de la Commission Recherche du 22 Septembre; le Conseil de l'ED peut faire remonter des propositions.

Les propositions suivantes ont été discutées au sein du Conseil de l'Ecole Doctorale et transmises à la Commission Recherche :

- Direction d'une thèse par un professeur émérite.

Actuellement, l'UT2J autorise les professeurs émérites à poursuivre l'encadrement des thèses déjà commencées, mais pas à encadrer de nouvelles thèses. A l'occasion de la parution de la nouvelle réglementation, la Commission Recherche se repose la question de la possibilité d'encadrer de nouvelles thèses. Le Conseil entérine la proposition selon laquelle les doctorants de 1ère année soient encadrés par des directeurs en activité. La contribution des professeurs émérites relève plutôt d'un rôle de conseil auprès des doctorants lors de séminaires dans les unités de recherche par exemple.

- Modalités de mise en place d'un codirecteur issu du monde socio-économique

Cette modalité peut être éventuellement intéressante (dans le cadre par exemple d'une thèse CIFRE) mais à la condition que ce co-directeur ait lui-même le grade de docteur.

- Doctorat mené à temps plein ou à temps partiel

Sont considérés comme doctorants à temps plein les étudiants bénéficiant d'un CDU ou d'un CDD de 3 ans dédié à la réalisation de leur thèse.

La quotité de temps consacré à la recherche pour les doctorants bénéficiant d'un autre financement spécifique à la réalisation d'une thèse (CIFRE, bourse des gouvernements étrangers, ...) sera définie au cas par cas par les ED.

Les thèses CIFRE devraient être considérées comme des thèses à temps plein (cette position est également celle de l'EDT).

Les autres thèses sont réputées être menées à temps partiel.

Ce point renvoie à la définition du statut d'étudiant salarié (abordée par la CFVU). Il s'agira notamment de distinguer la situation des doctorants qui ont un emploi pérenne (enseignants, psychologues, ingénieurs etc...) des doctorants qui ont des emplois de type « petits boulots ».

Le Conseil souhaite que la quotité du temps partiel dans le cadre de la thèse soit précisée à partir de la situation du doctorant revue annuellement (cette information figurant dans « l'annexe à la charte des thèses » en cours de rédaction).

Le statut temps partiel a des conséquences sur le nombre d'inscriptions possibles.

- Durée de la thèse

Rappel du cadrage en vigueur à UT2J depuis novembre 2014 :

La durée officielle d'une thèse est de 3 ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Il est impératif que les directeurs/trices de recherche veillent à ce que les sujets proposés permettent effectivement que la thèse soit réalisée dans des délais maîtrisés.

La Commission de la Recherche considère cependant que pour les disciplines relevant des champs ALL et SHS, cette durée officielle est souvent inadaptée, de sorte qu'une année supplémentaire s'avère indispensable.

L'inscription en 4ème année est donc accordée sur avis simple du directeur/trice de recherche.

Actuellement, sous réserve de l'avis favorable du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche, l'inscription dérogatoire en 4ème est accordée par la Directrice de l'ED CLESCO sans que le dossier soit examiné par la commission de dérogation.

La commission de dérogation de CLESCO accordait essentiellement une cinquième inscription à des doctorants faisant valoir des congés de maladie ou de maternité.

Dès cette année, sera également prise en compte l'activité professionnelle du doctorant (Cf. point sur la thèse à temps partiel) à examiner au cas par cas.

- Modalités de mise en place de la césure :

Au-delà des stages ou des CDD qui permettent d'obtenir une césure, une extension des conditions pourrait concerner des doctorants salariés qui changent de statut ou qui font l'objet d'une mutation dans l'exercice de leurs fonctions (un exemple concret : une enseignante du secondaire promue proviseur d'un lycée et changeant de région ; demande une césure pour se consacrer à ses nouvelles responsabilités professionnelles qui ne lui permettront pas cette année d'avancer son travail de recherche).

Les modalités de mise en place de la césure relèvent d'une question prioritaire (deux demandes ont été déposées dès la fin juin à l'ED CLESCO) sur lesquelles nous devons nous prononcer rapidement.

- Doctorat par VAE

La réflexion est en cours au sein des ED du site sur les modalités d'organisation du doctorat par VAE.

- Portfolio

Le texte prévoit que les doctorants doivent avoir un portefeuille de compétences. Plusieurs outils existent, mais il est prévu dans l'immédiat d'utiliser ADUM en l'améliorant car ADUM propose déjà un portefeuille de compétences qui récapitule la liste des formations suivies et des compétences acquises. Ce dispositif sera amélioré dans les mois à venir.

- Comité de suivi

Son avis sera obligatoire pour l'inscription en 3ème année.

L'idée serait de dissocier le comité de thèse, comité scientifique qui aide le doctorant sur l'orientation scientifique de la thèse et qui restera facultatif, du comité de suivi qui correspondrait un peu aux entretiens traditionnellement menés par l'ED avec les doctorants de 2^{ème} année, qui font le point sur l'avancement de la thèse, sur les difficultés rencontrées et sur le parcours de formation.

A l'UPS, le comité de thèse recouvre les 2 orientations.

Les modalités d'organisation du comité de suivi doivent être rediscutées en Conseil d'ED (point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil) et en Commission Recherche.

3- Préparation de la journée de rentrée du 17 octobre.

La journée de rentrée aura lieu le 17 octobre de 9h à 16H en salle D 29 (buffet prévu). Elle est obligatoire pour les 1^{ères} années.

La matinée sera consacrée aux informations pédagogiques et administratives : présentation de l'ED, du parcours de formation, partenariats utiles...

L'après-midi s'organise depuis l'année dernière autour de la présentation des Unités de Recherche par leur représentant et la présentation de posters par les doctorants des laboratoires. Cette formule a plu aux doctorants, mais les principales critiques touchent à la présentation des unités considérée comme trop longue pour certaines unités.

Il est donc proposé de prévoir cette année la présentation des unités de recherche sous forme de poster également afin de rendre cette présentation plus dynamique et interactive.

L'ED pourra prendre en charge l'impression des posters.

Les posters pourront être diffusés sur le site de l'ED CLESCO après la journée de rentrée.

4- Questions diverses:

- Les élus doctorants demandent le droit de vote pour l'attribution des CDU.

A l'issue d'un vote serré, les Conseillers avaient voté contre lors du Conseil du 4 juillet 2016.

Les représentants des doctorants souhaitent que le Conseil réexamine la question du droit de vote des doctorants lors de l'attribution des CDU car ils ne partagent pas l'idée qu'ils pourraient subir une certaine pression. Le Conseil pense en effet que, d'une part, le droit de vote pourrait les mettre dans une situation délicate, et, d'autre part, que l'examen des candidatures porte aussi sur la pertinence scientifique du projet (que n'ont peut-être pas les doctorants).

L'objectif du prochain Conseil sera donc de mener une discussion approfondie sur les modalités d'attribution des CDU et également sur le droit de vote des représentants des doctorants.

- S.Thorpe souhaite informer et solliciter le Conseil sur le projet TMBI

Le projet Toulouse Mind and Brain Institute, porté par l'UFT-MIP, a été classé 12^{ème} ex-aequo sur 36.

Les points négatifs suivants ont été relevés par les experts:

- Ce projet pluridisciplinaire a été considéré comme pas assez large car il n'inclut pas certains domaines SHS comme la philosophie, la linguistique, l'anthropologie, la sociologie...
- Un problème sur l'articulation Master/Doctorat a été souligné car le projet ne ciblait pas assez les doctorants.

Sur ce second point, M.Thorpe souhaiterait s'appuyer sur l'ED CLESCO.

La Directrice de l'ED CLESCO pourra écrire une lettre d'intention et de soutien favorable à l'accueil de ces étudiants parmi les doctorants de l'ED.

Un 2^{ème} tour va être lancé pour financer 5 autres projets, et donc un nouvel appel aux chercheurs sera diffusé d'ici 2 semaines.

- Dates à retenir :

Le prochain Conseil de l'ED se tiendra le jeudi 01/12 de 9h30 à 12h30, avec un ordre du jour principalement consacré aux règles d'attribution des CDU.

Le Conseil se réunira ensuite le vendredi 13 janvier de 9h à 12h.

La séance est levée à 12h25.

